

JURISPRUDENCE

■ BOUYGUES SONNE OCCUPE

Six ex-mandataires réunis en association présidée par David Wahnich, s'en remettent au tribunal de commerce de Versailles pour obtenir réparation de leur échec au commerce de Gsm. Les uns à Paris, les autres à Evreux, St-Germain-en-Laye, Versailles ou Bayonne, ils considèrent, en tant que profanes, avoir subi un dol de la part de l'opérateur auquel ils réclament au total 6,7 millions de dommages et intérêts. Pour eux, en effet, leur dépendance était totale. Ils ne manquent d'ailleurs pas de faire référence aux cas Formule 1 et Total. Prix, conditions de rémunération, frais, écarts d'inventaires... étaient soumis à l'arbitraire de l'enseigne dont les comptes d'exploitation se sont révélés «grossièrement erronés». Le passage d'un marché d'ouverture de ligne (rémunéré) en marché de renouvellement et de service après-vente (non rémunéré) a fait déborder le vase. Leur avocat, M^e Olivier Gast, réclame donc l'annulation des contrats et la compensation du préjudice subi. Le portable se porte mal.